

Si la France veut la paix à l'extérieur, elle ne la veut pas moins à l'intérieur. Or, on y répand des ferments nouveaux de discord. Que l'on s'arrête donc dans cette voie, il en est temps encore. (Bruit à gauche. — Applaudissements à droite.)

M. DELAROSIER exprime le désir que le ministre des affaires étrangères communique avec plus de liberté les documents diplomatiques au Parlement.

Dans l'ignorance où l'on se trouve de notre politique étrangère, il y a utilité à ce que certains ministres restés obscurs de cette politique.

Le volume consacré aux affaires d'Egypte ne contient point de renseignements sur un incident qui entraînera la retraite de l'ambassadeur d'Italie. Cet incident avait trait aux affaires d'Egypte.

Le gouvernement italien demandait à être représenté dans le cabinet mixte égyptien. Le gouvernement anglais repoussa cette demande, mais dans une forme qui n'entraînera aucun refroidissement entre les deux puissances. Il n'en fut pas de même en France où un refus brutal, rendu public au Parlement italien, entraîna la retraite du général Cialdini, un véritable aïeul de la France.

On peut se demander pourquoi il n'est pas encore remplacé.

Sur l'affaire Hartmann, qui avait tant de gravité et qui fallut contrôler la rupture diplomatique, le Livre Jaune est également muet.

Ces lacunes ont frappé la commission du budget qui les a signalées dans son rapport, mais elle n'a pas pu les faire disparaître.

La République, qui devrait être un gouvernement de liberté et de contrôle, s'enfonce dans l'obscurité. L'Empire qui n'était pas un gouvernement parlementaire, publiait tous les ans un Livre Jaune contenant des documents complets sur toutes les questions pendantes.

Si la République ne veut pas imiter l'Empire, qu'elle aille chercher un exemple en Angleterre, où l'on pratique le gouvernement parlementaire dans toute son intégrité.

Tous les cabinets fournissent au Parlement anglais les documents sur toutes les questions, sans rien dissimuler. C'est à cette condition qu'on a pu exercer sur la politique du gouvernement.

Il est une question délicate et grosse de complications, c'est celle de la délimitation des frontières entre la Turquie et la Grèce. On sait que ces deux puissances ne peuvent s'entendre et que M. Waddington proposa un tracé qui ne put être définitivement adopté. Il fallut venir à une conférence à Berlin, puis à une conférence de médiation qu'on va imposer à la Turquie.

Sans demander quelle suite sera donnée à cette médiation, il y a des événements qu'on ne peut prévoir. La Turquie a fait des réserves qui s'expliquent, puisqu'il s'agit de lui enlever une portion de territoire.

Il n'est donc pas impossible que la médiation rencontre d'énergiques résistances. Beaucoup de Français d'ont pu sans inquiétude l'initiative du ministre français.

On a dit qu'à son passage à Paris, le roi de Grèce a reçu les félicitations de la France. Ce serait agir contre le vœu de la France que de la lancer dans une aventure de ce genre.

Il est certain que la sanction de la médiation, pour être efficace, doit être une sanction armée. Mais on peut se demander si les puissances seront d'accord sur ce point. On doit donc espérer que le ministre s'étudiera à aller ni plus vite ni plus loin que les autres puissances.

M. DE FRANCHETTI, ministre des affaires étrangères, président du conseil, rappelle qu'il a déjà fait de fréquentes communications diplomatiques au Parlement et qu'il fera tout ce qui sera possible pour améliorer encore ces communications.

L'incident relatif au général Cialdini est antérieur aux publications faites par le ministre actuel, et l'incident Hartmann est postérieur à la publication du dernier fascicule. Il n'a pas d'ailleurs altéré les excellentes relations qui existent entre la France et la Russie. (Très bien.)

En ce qui concerne la délimitation des frontières turco-grecques, on peut être assuré que la politique de la France s'y manifestera avec une prudence dont il ne faut jamais se départir, mais aussi avec la dignité qui convient à un grand pays. (Applaudissements.)

La discussion générale est close. Les chapitres 1 et 2 sont adoptés. M. DE GASTÉ sur le chapitre 3 (traitements des agents-voyers et consulaires), développe un amendement tendant à supprimer les traitements des principaux agents des réductions s'élevant ensemble à 667,000 fr.

Les Etats-Unis donnent à leurs ambassadeurs des traitements moins élevés que les nôtres, ce qui ne les empêche pas d'être considérés comme ils le méritent. L'amendement n'est pas adopté.

M. BENJAMIN RASPAIL développe un autre amendement tendant à supprimer l'ambassade de Rome auprès du Saint-Siège ainsi que l'ambassade de Rome à Rome.

Maintenant que le Saint-Siège n'a plus de souveraineté territoriale et que le Roi d'Italie habite Rome, on peut charger notre ambassadeur de remplir ses fonctions auprès des deux cours et réaliser ainsi une économie de 110,000 fr.

La Belgique vient de retirer son envoyé auprès du Saint-Siège, c'est une mesure provisoire, mais qui pourra facilement devenir définitive.

Nous pouvons d'autant mieux en faire autant que l'attitude prise par le Saint-Siège au sujet des décrets du 29 mars constitue à notre égard une véritable déclaration de guerre.

Le rapporteur de la commission du budget n'a pas cru devoir s'expliquer sur cet amendement, bien qu'il ait été soutenu par une minorité imposante, et qu'il ait eu en 1876 l'assentiment de M. Tirard, aujourd'hui ministre.

Quant à l'auditeur de rote, c'est un homme d'affaires qui est chargé de suivre auprès du Saint-Siège les questions relatives au droit civil, par exemple en matière de dispenses.

Il ne représente donc que des intérêts privés, et ce n'est pas à l'Etat d'en faire les frais. Il y aurait de ce chef une économie de 20,000 fr.

L'orateur tient à constater aux yeux de ses électeurs qu'il a fait, pour obtenir satisfaction sur ce point, tout ce qui était en son pouvoir. (Très bien à gauche.)

ternationale, mais la loi italienne des garanties lui a formellement reconnu le droit de recevoir et d'accréditer des ambassadeurs.

Quant aux dissentiments qu'on pu faire naître la question de l'infaillibilité, ils ne sont pas de nature à nous faire retirer notre ambassadeur près le Saint-Siège que l'absence du Parlement ne nous empêche d'avoir un ambassadeur à St-Petersbourg ni la polygamie d'en avoir à Constantinople.

M. BENJAMIN RASPAIL maintient que la Chambre peut faire une économie de 130,000 fr.

Dans tous les cas, le traitement de l'ambassadeur près le Saint-Siège est exagéré, car il n'a pas de baïs à donner, ni à recevoir avec éclat le Pape et les cardinaux.

Il appartient à un gouvernement républicain de se délier des liesses monarchiques; mais pour le faire il faudrait un républicain de vieille date. (Bruit.)

L'amendement est repoussé par 323 voix contre 117 sur 440 votants.

Un deuxième amendement de M. Raspail est repoussé par 263 voix contre 82 sur 345 votants.

M. MARION parle sur les relations à reprendre avec la Mexique, il dit que le moment est arrivé d'en arriver à cette mesure.

M. Raspail présente un amendement tendant à diminuer de 357,000 francs les traitements des ambassadeurs et des ministres français à l'étranger.

M. Proust demande à la Chambre de repousser cet amendement.

M. DE FRANCHETTI: Je suis en relations avec un agent officieux du Mexique à Paris, agent qui a qualité pour conduire les négociations. Celles-ci, après avoir bien marché, ont subi un temps d'arrêt, mais je crois qu'elles reprendront bientôt et qu'elles aboutiront.

Les divers chapitres de l'ensemble du budget des affaires étrangères sont adoptés.

M. SÉNART dépose un rapport sur le projet de M. Raspail relatif au chapitre métropolitain de Saint-Denis et à la réaffectation du Panthéon à son usage primitif.

AGRICULTURE ET COMMERCE L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'Agriculture et du Commerce.

M. GIBERT, sous-secrétaire d'Etat, répondant à un passage du rapport dit que, depuis son entrée au ministère, il ne s'est produit aucune irrégularité dans le service des forêts; il a même été réalisé des économies sur le personnel.

M. LÉONARD rapporteur, répond que c'est par erreur que l'observation dont il vient d'être parlé a été insérée dans le rapport. Les reproches ne peuvent s'adresser qu'à l'ancienne administration, car l'administration actuelle a montré le plus grand zèle pour faire cesser les abus.

M. TIRARD demande un crédit de 18,000 fr. pour l'enseignement des langues étrangères dans les écoles vétérinaires.

Le chapitre de l'enseignement professionnel la commission réduit de 5,000 le crédit appliqué à l'école de Grandjourn.

Les chiffres du Gouvernement sont adoptés.

Sur le chapitre 8 M. Villiers demande, par voie d'amendement, une augmentation de 100,000 fr. destinés à l'encouragement à l'agriculture.

M. LÉONARD combat l'amendement de M. Villiers qui est adopté par 200 voix contre 163, sur 363 votants.

Le budget de l'Agriculture et du Commerce est adopté jusqu'au chapitre 8 inclusivement.

Le chapitre 8 est adopté. La discussion est renvoyée à demain.

Après la fixation de l'ordre du jour, la séance est levée à 6 h. 40.

INFORMATIONS

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur*: « Nous croyons savoir que la démission de deux membres du cabinet a été officiellement annoncée à M. Grévy. »

On annonce que M. Devès entrerait dans le cabinet actuel si les démissions de deux ministres sont acceptées par le Président de la République.

On affirmait hier, dans un milieu trisastronomique, que le comte de Chambord était attendu prochainement en Suisse, et que les représentants les plus autorisés du parti légitimiste étaient convoqués dès maintenant pour avoir avec le prince une entrevue importante.

Le *Rappel* critique très vivement et la *Justice* plus vivement encore la façon soudaine dont la Chambre a hier abordé la discussion du budget, en l'absence des ministres compétents et contrairement à l'avis des rapporteurs. Ce résultat est dû à la pression vraiment extraordinaire de M. Gambetta sur ses collègues. Le budget de l'agriculture et du commerce devait commencer le débat. M. Gambetta insistait pour que la discussion s'ouvrit tout de suite. On eut beau lui faire observer que le ministre était absent, que la commission était en désaccord avec le gouvernement, il allait passer outre, quand, se ravissant, il proposa de discuter le crédit du ministère des postes et des télégraphes, « puisque, dit-il, nous avons le bonheur de posséder le ministre spécial. » Le *Rappel*, qui ne partage pas ce « bonheur », a, dans le même moment inacceptable une telle façon de procéder.

Nous sommes en mesure de pouvoir annoncer aujourd'hui que les ordres les plus rigoureux ont été donnés au ministre de la justice spécialement à l'expiration légale des délais fixés par les décrets du 29 mars.

Aucune considération ne prévaudra contre la rigueur des ordres donnés.

Les réfugiés de la Commune en Suisse ont fait parvenir une adresse de félicitations à M. Challemel-Lacour, Rochefort à refusé de signer l'adresse.

Tous les drapeaux et étendards qui doivent être distribués aux troupes le 14 juillet, seront transportés demain de Vincennes, dans des fourgons d'artillerie.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Le *Petit Nord* avoue sa défaite. Il n'ose pas citer le nom du curé et celui de la commune du canton de Lannoy qui lui parlait ces jours passés; il n'essaie même pas de contredire les affirmations de notre correspondant.

En revanche, il continue à publier des articles fort rageurs et partant fort drôles qu'il intitule: *Un Journal de Roubaix*. Il n'y a pas là dedans un mot sérieux, pas une raison, pas un argument. Le journal de M. Simon remplace tout cela, par des notes,

montagnes et des menaces à faire lever les épaules. Que veut-il donc que notre public du Nord, si froid, si sensé, peyne de sesairs de brachave et de croquetaine?

Est-ce que, par hasard, le *Petit Nord* s'imaginait nous empêcher de rectifier ses erreurs; est-ce que M. Simon se figurerait que nous lui abandonnerions jamais sans défense les humbles fonctionnaires qu'il veut terroriser, les prêtres de campagne contre qui il essaie d'ameuter ses lecteurs? Il se tromperait. Chaque fois que nous le jugeons utile, chaque fois que cela nous plaira, c'est-à-dire demain, aujourd'hui, tout à l'heure peut-être, nous dirons ce que nous pensons des dénonciations du *Petit Nord*, et nous rétablirons la vérité contre lui.

Après cela, qu'au lieu de discuter, il parle de notre « venin », qu'il nous traite de « jésuite » autant qu'il voudra, nous lui avons déjà dit cent fois que cela nous est égal. Tous ceux qui ne sont pas de ses amis, tous ceux qui ont encore assez d'indépendance pour repousser le joug radical, et ils deviennent de plus en plus nombreux, tous ceux-là, pour lui, sont des « jésuites ». Eh bien ! « Jésuite », si vous voulez ! Nous nous trouvons en trop bonne et trop honnête compagnie pour avoir envie de changer.

Le procureur-général de Douai, M. Francisque Rive, vient de donner à la magistrature amovible un grand exemple de dignité et de courage. Comme nous l'apprenait avant-hier une dépêche de notre service spécial, M. Rive se refuse à faire exécuter les décrets du 29 mars; il a déclaré au Gouvernement qu'il ne consentait pas à se prêter à une œuvre aussi arbitraire et aussi odieuse, et il a remis sa démission entre les mains du ministre de la justice.

Le motif de sa détermination, dit un de nos confrères, est évidemment puisé dans l'ordre de ces raisons supérieures, qui se dressent devant le magistrat, lorsqu'on lui demande un acte que sa conscience reprouve.

M. Rive n'avait jamais cru probablement à l'exécution des décrets. Lorsqu'il s'est vu face à face avec l'impitoyable réalité, lorsqu'il a été mis en demeure par M. le garde des sceaux, de prendre parti dans la lutte comme procureur-général, il a compris qu'un honnête homme ne transige pas avec le devoir. Il s'est retiré pour n'avoir pas à obéir.

« Que le Gouvernement cherche maintenant pour le remplacer, un agent plus docile. Pour certaines besognes, il faut des hommes que rien n'arrête, de ceux qui sont toujours prêts à rendre des services. M. Rive était, lui, l'honneur de la loi. »

Le procureur-général de Douai avait fait acte d'adhésion à la République; mais il n'a pas voulu transiger avec les principes de vérité et de justice.

Tout Gouvernement vraiment national et vraiment libéral s'honorera en remplaçant M. Francisque Rive sur le siège qu'il abandonne aujourd'hui si fièrement.

La situation des affaires à Roubaix. — Tissus. — Aucun changement dans la situation de notre fabrique; malheureusement, il est à craindre que l'espoir exprimé dans notre dernier article, au sujet des livraisons, ne soit déçu. Les premiers assortiments, en effet, ont de la peine à rentrer; si la situation reste bonne au point de vue industriel, elle pourrait devenir mauvaise au point de vue commercial.

Les cours se maintiennent, il est vrai, mais les ordres nouveaux sont à peu près nuls; nous avons eu, cette semaine, fort peu d'acheteurs.

Le bruit que le recours en grâce de Delplanque aurait été rejeté, circule, depuis quelques jours, dans le public. Chaque matin, des groupes nombreux de curieux stationnent sur la Grande-Place, à Roubaix, dans l'espoir d'y voir monter les bois de justice.

Nous sommes en mesure d'affirmer que ce bruit est tout au moins prématuré. La cour, qui nous a annoncé que si l'on avait recours en grâce de l'assassin d'Hélène Desreux.

Une dépêche que nous recevons au dernier moment, nous annonce que M. Pichon, juge-de-peace à Bapaume, est nommé juge-de-peace au canton-ouest, à Roubaix.

Voici le vote des députés du Nord dans le scrutin sur l'amendement de M. Benjamin Raspail au budget des dépenses du ministère des affaires étrangères. (Suppression de l'ambassade près du Saint-Siège.) Exercices 1881.

Ont voté pour: M. Gustave Mazure. Ont voté contre: MM. Cirier, Debuchy, Brème, Girard, Giraud, Guillemin, Louis Legendre, Pierre Legendre, de la Grange, de Marcère, Montebello, des Rotours, Screpel, Teitzel-Ethune.

Se sont abstenus: MM. Pichon et Trystram.

M. Corne sénateur inamovible, vient d'être nommé président de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet d'assurer le secret du vote dans les scrutins publics.

En novembre dernier, il s'est formé dans notre ville une Brasserie Coopérative, société anonyme montée par actions.

Le but de cette société n'était pas seulement commercial, c'était une tentative d'application du principe si puissant et si fécond de l'association. L'œuvre a pleinement réussi, et jeudi dernier, 45 actionnaires réunis dans un banquet ont célébré leur succès. Tout le personnel ouvrier de la brasserie assistait à la fête.

Au dessert, le président, dans une toast porté aux travailleurs, invita les actionnaires à étudier le moyen le plus pratique d'intéresser tous les ouvriers dans les bénéfices de l'affaire.

Nous souhaitons plein succès à la Coopérative. La fête s'est prolongée assez avant dans la nuit, et la plus grande cordialité n'a cessé d'être manifestée par les convives séparés en se promettant de recommencer l'an prochain.

Voici le menu original de ce banquet: Bistrot St-Arnauld. Sardines et Radis à la française. Tête de veau bouillonnée. Roastbeef aux pommes, sauce Garibonius. Haricots verts à la Louvette. Roti de veau, mâche aux petits pois.

Dessert: Fromages à la moussé. Gâteaux au glucose. Desserts variés au levain. Café et Liqueurs.

On nous communique la note suivante: « La *Fanfare Delattre*, voulant donner un nouveau gage de sympathie à son honorable Président, M. Edouard Delattre, assis-

tera à la messe de mariage de sa fille aînée, mardi prochain 22 courant, à 11 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

La Fanfare exécutera à cette occasion deux grands morceaux de son répertoire: 1^o Marche aux flambeaux n^o 4 Meyerbeer 2^o Grande Fanzaisie sur *Aïda* Verdi.

Un mandat d'amener vient d'être lancé par M. le juge d'instruction Remy, contre un menuisier de la rue de la Galie, François R... Cet ouvrier est inculpé d'abus de confiance.

L'histoire suivante est arrivée, la nuit dernière, à un cabaret de la rue de Flandre, M. Joseph Vantiegheem.

M. Vantiegheem recevait, hier, soir la visite d'un jeune homme qui arrivait en ligne directe de la Belgique. Ce jeune homme donna son nom — Joseph Nuyts — et déclara au cabaretier qu'il venait se fixer à Roubaix et lui demanda de l'accepter comme logeur.

Le cabaretier l'accepta comme tel et le logeur même dans une chambre qu'il se trouva à garde-robe. Il commença à lui faire payer bien cher. En effet, ce matin, le soleil était à peine levé que Nuyts était déjà debout, disposé, disait-il, à chercher du travail.

Il parut, en effet. Mais une demi-heure environ après son départ, il vint au cabaretier l'idée de visiter la chambre où son nouveau logeur avait passé la nuit. Bien sûr, car il ne tarda pas à s'apercevoir que ses vêtements avaient été enlevés.

Il déposa aussitôt une plainte au commissariat de son quartier, en émettant l'avis que son logeur aurait bien pris la direction de sa fuite.

Les recherches furent dirigées de ce côté. Les agents désespérés déjà de rattrapper le voleur, quand ils aperçurent un homme qui marchait avec une hâte inaccoutumée. Le rejointement et l'arrêtèrent, car c'était Nuyts. Il le leur avoua lui-même. Il portait sous sa blouse les vêtements qu'il avait volés, Nuyts fut conduit chez M. le commissaire du premier arrondissement, et, à sept heures et demie, il fut remis en possession des vêtements qu'il avait un moment cru perdus à tout jamais.

On a écorché, hier, au dépôt de sûreté de Roubaix, un ouvrier qui, nommé Sylvie H..., inculpé de vol d'argent au préjudice d'un de ses voisins, M. Camille Dechumer, tapissier.

A célébré, ce matin, à Croix, le mariage d'un tisserand qui a cru un moment, hier, que sa dernière heure allait sonner. Ce tisserand se nomme Louis Delplanque. Il s'était penché sur le côté gauche de son cheval, et il avait été projeté en avant, à saut en dehors de la chaîne et est venue le frapper à la tête. La violence du coup a étourdi Delplanque pendant quelques instants; mais la blessure qu'il a reçue n'est pas grave et il pu, ce matin, se rendre à la mairie pour y prononcer le « oui » sacramentel.

Deux petites maisons hâties en torchis et couvertes en paille ont été consumées, hier, par un incendie qui s'est déclaré, dans l'après-midi, vers cinq heures.

Ces maisons appartenant à M. Jourdan, qui a été tué, ont été incendiées par un feu qui a duré pendant plusieurs heures et encore l'un d'eux n'a-t-il pu sauver des flammes une chèvre d'une valeur de 30 francs.

Les pertes s'élevaient à la somme de 700 francs. Il n'y avait pas d'assurance.

Un gamin disant se nommer Jacob-Bonheur Delfosse, âgé de 8 ans, a été trouvé à Croix, hier, par un ouvrier qui, nommé Sylvie H..., inculpé de vol d'argent au préjudice d'un de ses voisins, M. Camille Dechumer, tapissier.

Les douaniers de la brigade de Watteles ont arrêté, avant-hier, au Touquet, un fraudeur nommé Jean-Baptiste Franchomme, bien connu à Roubaix pour les nombreuses condamnations qu'il a encourues. Il avait porté de plus de 200 cigares de première qualité.

Un autre contrebandier, Carlos Beauge, âgé de 15 ans, a été arrêté le même jour et au même endroit. On a trouvé sur lui plusieurs kilogrammes de tabac belge.

Le tribunal correctionnel de Lille a jugé hier, un garçon boucher, J. Vancappellen.

Vancappellen, recontraint à Roubaix, le 8 juin, une jeune fille A. Leclercq, lui demanda si elle cherchait une place. Sur sa réponse affirmative, il se fit fort, en sa qualité de garçon boucher, de lui procurer une bonne maison, mais, sous prétexte qu'il n'avait pas de maison, il lui demanda si elle n'en pouvait lui faire de la monnaie pour un billet de banque.

A ces mots, la fille Leclercq tira machinalement son porte-monnaie de sa poche, sans doute pour mettre à sa disposition la monnaie qu'elle possédait, puis elle devait lui procurer une place. Le misérable le lui arracha des mains, enleva les 15 fr. qu'il contenait et prit la fuite. — Treize mois de prison.

L'administration de la compagnie du Nord s'occupe en ce moment de l'organisation des trains de plaisir qui auront lieu à l'occasion de la fête de 14 juillet.

Il est question d'employer, pour ce service spécial, les trains dits « à queue articulée », c'est-à-dire qu'un train de plaisir composé de quelques voitures partira d'une station terminus, les voitures au Dunckerque des voitures, les voitures au Dunckerque des voitures qui se rempliraient au fur et à mesure qu'on se rapprochera de Paris.

Presque tous ces trains seront réduits d'environ 55 à 60 pour cent, et même davantage si ce sont des trains de plaisir organisés spécialement entre une grande ville et Paris.

On nous fait connaître un accident qui s'est produit hier après-midi, dans le péage de Poillet, rue de Dunkerque, à Tourcoing.

Un ouvrier, Jean-Baptiste Michelli, montait des balles au moyen d'une manivelle. La corde qui soulevait les balles vint à se rompre et il en résulta une grande détente dans la manivelle, et la poignée échappa des mains de Michelli et en un demi-tour en arrière vint à frapper à la nuque.

Le coup fut rude; une large blessure s'ouvrit, mais peu profonde et sans danger.

Le blessé a reçu les soins immédiats du docteur Fichaux qui a recommandé un repos de 4 ou 5 jours.

La gendarmerie de Tourcoing a remis hier trois individus des plus intéressants aux autorités belges:

Aline Dereq d'abord, jeune fille de 25 ans, arrêtée à Senlis où elle s'était réfugiée pour échapper aux poursuites du parquet de Bruxelles, saisie d'une plainte en abus de confiance et faux à son endroit.

Les autres sont Charles Verbeke, tisserand, âgé de 41 ans, et Pierre Van Averbeke, âgé de 40 ans, tailleur, arrêtés à Lille, en vertu d'un mandat d'amener du parquet de Courtrai, qui les poursuit pour banqueroute frauduleuse.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche 20 juin, qu'a lieu à l'Hippodrome de Lille, la conférence de M. Numa Baragnon, sur les *Bienfaits des Congrégations religieuses*.

On sait que cette conférence fait partie du programme de la fête, à propos du 20^e anniversaire de la fondation des frères des écoles chrétiennes, dont le programme complet suit:

A 9 heures 3/4: Messe solennelle dans l'église de Saint-Maurice. — Les chants seront exécutés par la section chorale de l'établissement des Frères de la rue de la Monnaie, avec le concours d'un orchestre d'amateurs et sous la direction de M. J. Deplantay, auteur de la messe. — La musique d'harmonie du même établissement, sous la direction de M. J. Herman, se fera entendre à l'entrée, à l'offertoire et à la sortie.

Après l'évangile: Panegyrique du Vénéral de la Salle par le R. P. Ollivier, dominicain de Paris.

Des places seront réservées pour les députations.

A 4 heures: Grande réunion à l'Hippodrome, rue Nicolas-Leblanc, 37, sous la présidence de M. le comte De Melun, ancien député.

Programme de la séance: Chant de l'œuvre du dernier des écoles catholiques de Lille, paroles de M. P. Tailliez, musique de M. J. Deplantay; chœur et orchestre.

Chœur à grande orchestre, sous la demande des catholiques de Lille, en l'honneur des frères des écoles chrétiennes, par le maître de chapelle romain, le chevalier Luigi Moroni, paroles de M. P. Albert.

Conférence de M. N. Baragnon, sur les bienfaits des congrégations enseignantes.

La réunion de l'après-midi sera absolument privée, et l'on ne pourra s'y présenter qu'avec une lettre portant le nom et l'adresse de l'invité.

Les invitations sont envoyées par le bureau de l'œuvre de Saint-Charles-Borromeo, rue de la Barre, 104. C'est là qu'il faudrait s'adresser, en cas d'erreur ou d'omission constatée, c'est là aussi qu'on peut avoir, moyennant 5 fr. de cartes pour les places réservées. Il serait bon de les demander le plus tôt possible, car le nombre en est assez restreint.

Le soir, à sept heures et demie, dans la salle Ozanam, il y aura un banquet à 5 fr. par tête. M. Baragnon y assistera.

C'est aussi rue de la Barre, qu'il faut se rendre pour ce banquet, et l'on ne saurait trop s'empresser de le faire, car les locaux ne sont pas assez vastes pour contenir un nombre d'invités aussi grand que le voudraient les organisateurs.

Il y aura des places réservées pour les Dames, à la conférence.

Un journalier de Neuville-en-Ferrain, Auguste Belge, âgé de 37 ans a été arrêté, en vertu d'une contrainte par corps.

Expulsés: Raphaël Anjo 25 ans, journalier, Espagne; Auguste Brechtel 28 ans, tisserand, Bruxelles; Adolphe Devos, 38 ans, cordonnier, Menin; Louis Denis, 30 ans, journalier, Bouillon; Augustin Fagnard, 30 ans, journalier, Bigny; Jean-Ble Florin, 60 ans, teinturier, Herseaux; Auguste Hoorend 26 ans, rentier, Bruges; J-Bte Jacob 43 ans, ébéniste, Nedrobeck; J-Bte Lorwies 25 ans, coupeur de poils, Bruxelles; J-Bte Sagan 30 ans, menuisier, Bruxelles; Eugène Sittinger 22 ans, bijoutier, Arlon; François J-Bte Timmerman, 19 ans, journalier, Bruges; Jean Pierre Van-Mierlo, 30 ans, tapissier, Anvers; Marie Vandeputte, 19 ans, brosseuse, Iseghem.

La grève des ouvriers en fer de Lille

La suspension du travail dans les industries métallurgiques de Lille est commencée; elle deviendra générale, lundi, si l'intention prononcée par les ouvriers n'a pas été retirée.

A l'intérieur des ouvriers, les patrons répondent par une menace générale, *lock-out*, la fermeture de tous les ateliers. Dans plusieurs usines, les ouvriers ont pris les devants et abandonné le travail ce matin. Ainsi, la guerre est entamée et les deux parties paraissent résolues à se défendre énergiquement.

Dans quelques jours 5,000 ouvriers seront sans travail et il ne faudra pas longtemps pour accumuler des pertes considérables. Les patrons de salaires pour les ouvriers, les pertes de commandes et parfois d'une partie de la clientèle pour les patrons. De telles secousses sont toujours fâcheuses à une industrie.

Les patrons mécaniciens, chaudronniers et fondeurs sont constitués en chambre syndicale; les ouvriers de leur côté sont organisés; cette corporation comprend un grand nombre d'hommes intelligents, habitués par la nature même de leurs travaux à raisonner.

Peut-on, dans ces conditions, se lancer aveuglément dans les aventures d'une grève sans avoir même essayé de s'entendre? Il y aurait lieu d'en être profondément surpris.

Des ouvriers, surtout ceux qui travaillent au marchandage, et c'est le plus grand nombre, prétendent qu'ils ont une combinaison très acceptée pour les patrons. Qu'ils la proposent sans tarder, qu'ils demandent à être entendus par la Chambre syndicale.

Les ouvriers sont les premiers intéressés à ne pas rendre impossible le fonctionnement d'une industrie qui leur donne le pain de chaque jour. Malgré d'apparentes contradictions, les intérêts des patrons et des ouvriers sont les mêmes.

Que les ouvriers résistent leurs demandes, qu'ils les réduisent le plus possible et qu'ils s'abouchent avec le syndicat des patrons, cela vaudrait infiniment mieux que de remettre des notes comme celles que nous reproduisons ci-dessus, et qui, par leurs termes mêmes, sont de nature à irriter les patrons, et à compromettre les bonnes relations des chefs d'industrie avec les ouvriers.

Avec beaucoup de sagesse et de calme de la part des deux parties en cause, on peut éviter le grand mal de la grève; ceux qui iraient à l'encontre de ce but assumeraient une lourde responsabilité.